

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

765^{ème} séance

Lundi 31 mars 2008, à 10 heures

Vienne

Président : Mme Mazlan OTHMAN (Bureau des affaires spatiales)

Puis : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 13.

Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

Mme Mazlan OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour Mesdames et Messieurs les délégués. C'est un véritable plaisir et un honneur que de vous souhaiter la bienvenue ici. Je déclare ouverte la quarante-septième session et la 765^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

Vous savez que ce Sous-Comité va devoir sous peu, élire son président pour un mandat de deux ans et ce, conformément à l'accord intervenu lors de la quarante-neuvième session du Comité en 2006. Avec la permission du Sous-Comité, je vais continuer à présider cette séance en attendant l'élection du nouveau président. Lorsque le nouveau président sera élu, j'aurai le plaisir de l'inviter à prendre ses fonctions.

Avant de commencer l'élection du président, le Sous-Comité devrait commencer par adopter son ordre du jour pour cette session.

Adoption de l'ordre du jour (*document A/AC.105/C.2/L.269*) (point 3 de l'ordre du jour)

Mme Mazlan OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais vous proposer pour approbation et adoption, l'ordre du jour provisoire pour cette session. Il s'agit du document qui a pour cote A/AC.105/C.2/L.269. Cet

ordre du jour provisoire a été préparé compte tenu de l'accord intervenu lors de la session de 2007 du Comité. Ordre du jour provisoire qui a été également approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217. Prenez également note du fait que les annotations ne sont pas partie intégrante de l'ordre du jour provisoire et prenez note également du fait qu'il existe un programme de travail indicatif en annexe.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté ? *Il en est ainsi décidé.* Je vous remercie.

Election du Président (point 2 de l'ordre du jour)

Mme Mazlan OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant passer à l'élection du Président. Je voudrais également informer les délégations qu'au paragraphe 51 de sa résolution 61/111 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a entériné la composition du bureau du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008 et 2009, et l'Assemblée générale a également convenu que le Comité et les Sous-Comité, au début de leurs sessions en 2008, devaient élire les membres du bureau tel que convenu par le Comité lors de sa cinquantième session.

Je voudrais également rappeler aux délégations que dans le cadre de cette session de 2006, le Comité est convenu que le Pr Vladimir Kopal de la République tchèque devait être élu Président du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans à compter de la session de 2008. Par

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



conséquent, à moins qu'il n'y ait des objections, puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite élire M. Vladimir Kopal au poste de Président pour un mandat de deux ans à compter de 2008 ? Il n'y a pas d'objections, *il en est donc ainsi décidé.*

Je voudrais chaleureusement féliciter M. Vladimir Kopal pour son élection et je l'invite maintenant à assumer ses fonctions.

*M. Vladimir Kopal, Président,
prend la présidence*

Déclaration du Président (point 4 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer par remercier Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, pour m'avoir introduit, et inutile de préciser que je constate avec plaisir que les résultats de cette élection ont été positifs. Je voudrais également remercier toutes les délégations, les chefs de délégations, les membres des délégations, les observateurs et les amis ici présents, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner et je suis sûr que je pourrai compter sur votre soutien au cours de cette session. En ce qui me concerne, j'essaierai de faire de mon mieux comme je l'ai toujours fait afin d'être à la hauteur de vos attentes. Bien sûr, le résultat de nos débats dépendra de la coopération des uns et des autres. Je pourrai également bénéficier de l'aide du Secrétariat car je suis sûr que le Secrétariat appuiera toutes les activités des différentes délégations. Je remercie par conséquent le Secrétariat et tous les membres du Bureau des affaires spatiales.

Participation d'États non membres

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant revenir à l'ordre du jour, mais je voudrais juste tenir quelques propos liminaires concernant la façon dont nous allons travailler. Je voudrais commencer par discuter de la participation de non membres à nos débats. Je voudrais faire savoir au Sous-Comité que j'ai reçu des communications de la République dominicaine, du Guatemala et de la Tunisie, communications où ces pays demandent à participer à nos débats en qualité d'observateurs. Je voudrais par conséquent suggérer que conformément à la pratique habituelle, nous invitons ces délégations à participer à cette session et à prendre la parole le cas échéant devant le Sous-Comité. Bien sûr, cela sans préjuger d'autres demandes de cette nature de la part d'autres délégations et cela signifie qu'il n'y a aucune décision qui a été prise concernant le statut, car il revient au COPUOS de prendre de telles décisions, il s'agit juste d'une courtoisie de notre part. S'il n'y a pas d'objection, nous allons

par conséquent procéder de cette façon. Il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé.*

Je voudrais également informer les délégations que j'ai reçu une communication d'EUTELSAT IGO, communication dans laquelle cette organisation demande à participer à la réunion de la session actuelle du Sous-Comité juridique en qualité d'observateur. Je voudrais par conséquent suggérer que conformément à la pratique habituelle, nous invitons cette organisation à participer à cette session et à prendre la parole le cas échéant devant le Sous-Comité, bien sûr sans préjuger d'autres demandes de cette nature. S'il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé.*

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer au programme de travail. Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais rappeler que cette session du Sous-Comité juridique va devoir examiner quatre points de l'ordre du jour qui sont les points habituels. Vous savez que nous avons trois catégories de points, la première catégorie ce sont les points de l'ordre du jour habituels et en examinant ces différents points, nous allons devoir tenir compte des préoccupations de tous les pays surtout les préoccupations des pays en développement.

Le premier de ces points habituels est le point 5 de notre ordre du jour, "Échange de vues général". Au cours de ce débat général, les délégations pourront présenter des informations générales sur leurs activités concernant leur législation spatiale et pourront mettre l'accent sur les différentes questions qui seront examinées dans les détails au titre des différents points de l'ordre du jour.

Le deuxième point habituel est le point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Pour ce qui est du point 6, le Sous-Comité juridique va réunir à nouveau son groupe de travail sur ce point dans le cadre du mandat convenu par le Sous-Comité lors de sa session de 2001. Dans le cadre de cette session, le Sous-Comité juridique a convenu que les discussions du groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles à une adhésion universelle à ces instruments ainsi que sur la promotion du droit de l'espace en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

A sa quarante-et-unième session en 2002, le Sous-Comité juridique est également convenu que le groupe de travail examinerait toutes nouvelles questions analogues pouvant être soulevées lors de

ses délibérations à condition que ces questions entrent dans le cadre de son mandat actuel.

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité est convenu de proroger le groupe de travail pour une année supplémentaire. Il a également été convenu que le Sous-Comité dans le cadre de cette session-ci pourrait examiner la nécessité de proroger le mandat du groupe de travail au-delà de 2008. Le groupe de travail va poursuivre l'examen des questions soulevées dans le questionnaire sur les options possibles sur le développement futur de la législation spatiale internationale. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.259.

L'année dernière, le groupe de travail a convenu que le Secrétariat devait préparer pour soumission au Sous-Comité lors de sa quarantième session au titre de ce point de l'ordre du jour, un document d'orientation sur les activités actuelles et futures sur la Lune et autres organes célestes, les règles nationales et internationales régissant ces activités et les informations de la part des États parties à l'Accord sur la Lune, des avantages de l'adhésion à cet Accord. Le groupe de travail est également convenu que ce document devrait être basé en priorité sur les informations présentées par les États membres sur ces questions.

Le Secrétariat, à ce jour, n'a reçu aucun renseignement des États membres sur ces questions. Les informations contenues dans le document A/AC.105/C.2/L.271 constituent une contribution de la part du Secrétariat. Le groupe de travail sera également saisi du document ST/SPACE/11/Rev.2/Add.1 intitulé "Mise à jour sur le statut des accords internationaux relative aux activités dans l'espace extra-atmosphérique" et je voudrais également indiquer que le Bureau a actualisé et a publié une nouvelle édition de la brochure intitulée "Traité et principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et résolutions de l'Assemblée générale pertinentes". Dans cette nouvelle édition vous avez également de nouveaux documents et de nouvelles informations particulièrement utiles.

Le troisième point de l'ordre du jour habituel est le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont été invitées à rendre compte au Sous-Comité juridique de leurs activités concernant le droit spatial. Les rapports reçus des organisations internationales en janvier 2008, tous ces rapports figurent dans le document A/AC.105/C.2/L.270 et son additif.

Le quatrième point à l'ordre du jour habituel est le point 8, "Questions portant sur : a) la définition et la délimitation de l'espace ; et b) les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications".

Au paragraphe 7 de sa résolution 62/217, résolution qui a été adoptée l'année dernière, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique allait reconvoquer son groupe de travail sur ce point afin d'examiner uniquement les questions concernant la définition et la délimitation de l'espace. Le groupe de travail sera saisi des documents suivants, documents qui ont été préparés par le Secrétariat sur demande du Sous-Comité lors de sa quarante-sixième session en 2007. Il sera saisi d'un questionnaire sur des questions juridiques éventuelles concernant les objets aérospatiaux. Les réponses reçues des États membres contenues dans l'additif 16 du document A/AC.105/635. A cet égard, je voudrais informer que le Bureau a reçu la réponse de l'Azerbaïdjan au questionnaire fin février. Cette réponse sera publiée en tant que document de conférence et sera traduit dans toutes les langues des Nations Unies et figurera en addendum au questionnaire.

Le groupe de travail sera saisi également des "Pratiques et des législations nationales relatives à la définition et à la délimitation de l'espace". Il s'agit de l'additif 3 du document A/AC.105/865. Il sera saisi également de questions sur "La définition et la délimitation de l'espace et des réponses des États membres". Il s'agit de l'additif 1 au document A/AC.105/889.

J'en arrive maintenant à la deuxième catégorie des points de notre ordre du jour. Le Sous-Comité va également examiner à ce titre trois points distincts. Premièrement, il s'agit du point 9 "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Le deuxième point au titre de cette catégorie sera le point 10, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Le troisième point au titre de cette catégorie sera le point 11 de notre ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Pour ce qui est de ce troisième point, je voudrais rappeler qu'en 2007, le Sous-Comité est convenu d'inclure le renforcement des capacités dans le droit spatial en tant que nouveau point de son ordre du jour dans le cadre de cette session actuelle afin de promouvoir la coopération et l'aide aux pays en développement. Il a également

été convenu de revenir sur la possibilité d'inclure également ce point dans les sessions futures. Lors de sa quarante-sixième session, le Sous-Comité a demandé au Bureau des affaires spatiales de poursuivre l'examen de la possibilité de l'élaboration d'un programme pour un cours de base sur le droit spatial qui pourrait être utilisé en particulier par les pays en développement, qui pourrait être utilisé pour lancer des études sur le droit spatial et dans les activités des centres régionaux sur l'éducation technologique et scientifique spatiale affiliée aux Nations Unies.

Afin de s'acquitter de cette demande, le Bureau a organisé une réunion d'experts des Nations Unies visant à promouvoir l'éducation dans le domaine du droit spatial, réunion qui s'est tenue à Vienne les 3 et 4 décembre 2007. La réunion devait jeter les bases pour la préparation de ce programme d'éducation d'un cours de base en matière de droit spatial pour les centres régionaux. Le rapport de cette réunion est disponible dans le document publié sous la cote A/AC.105/908.

Je passe maintenant aux différents points que nous allons examiner dans le cadre du plan de travail. En 2007, le Sous-Comité a décidé d'inclure un échange général d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace, point 12 de l'ordre du jour. Ce point devrait figurer dans le plan de travail sur quatre ans pour la période 2008-2011. Le Sous-Comité a également décidé de créer un groupe de travail, groupe de travail qui serait chargé d'examiner ce point en 2009, 2010 et 2011.

Conformément à ce plan de travail pluriannuel à la présente session, le Sous-Comité examinera les présentations de rapports présentés par les États membres portant sur leur législation nationale. Les réponses provenant des États membres ont été publiées dans le document A/AC.105/912.

Je passe maintenant aux nouveaux points ajoutés à l'ordre du jour. A sa session, le Sous-Comité juridique examinera également les propositions à présenter au Comité concernant les nouveaux points qui devraient être examinés par le Sous-Comité à sa quarante-huitième session en 2009. Conformément à la structure du programme de travail des propositions peuvent être présentées qui pourront être incluses dans les catégories suivantes. Il pourrait s'agir d'un point examiné de façon régulière, une question unique ou un thème de discussion pour un an uniquement avec une prorogation éventuelle et des points qui seront examinés dans le cadre du plan de travail pluriannuel.

Je voudrais maintenant passer au colloque. Un colloque organisé par l'Institut international du droit spatial qui est une organisation autonome, séparée maintenant de la Fédération astronautique internationale et le Centre européen du droit spatial. Ce colloque aura lieu cette après-midi, lundi 31 mars 2008, et demain, le 1^{er} avril, dans cette salle de conférence. Le colloque est intitulé comme suit "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial". Il y aura deux sessions cette année. La première session portera sur "Les implications spatiales des applications spatiales pour le changement climatique, principes et règles", et la deuxième session portera sur "Les applications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial, institutions et instruments".

Nous devons maintenant passer au groupe de travail, comme d'habitude. Comme je l'ai déjà indiqué et conformément au paragraphe 6 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, nous allons reconvoquer le groupe de travail au titre du point 6 de l'ordre du jour, à savoir "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Je vous propose donc de recréer, de remettre en place le groupe de travail sur ce point de l'ordre du jour sous la présidence fort capable de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce, qui a dirigé avec beaucoup de finesse les travaux de ce groupe au cours de l'année passée. Il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé*. Je voudrais présenter à M. Cassapoglou toutes mes félicitations et plein succès dans les activités de ce groupe de travail.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 7 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité devra également reconvoquer son groupe de travail sur le point 8 portant uniquement sur "La définition et la délimitation de l'espace". Je vous propose de remettre en place ce groupe de travail présidé par le Pr José Monserrat-Filho du Brésil, qui n'est pas dans la salle mais qui arrivera sous peu, j'en suis sûr, et qui a dirigé avec beaucoup d'efficacité les activités de ce groupe de travail l'année dernière. Il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé*. Je voudrais présenter toutes mes félicitations à M. Monserrat Filho, il arrive justement, quand on parle de lui, donc je répète, je présente toutes mes félicitations à M. Monserrat Filho et je lui présente tous mes vœux de succès pendant la présente session.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*]: Cette année, malheureusement, je ne peux pas rester plus d'une semaine, donc je ne sais pas si j'aurai le temps de diriger ce groupe, car je ne peux rester qu'une semaine. J'aimerais pouvoir réfléchir à cette question car je ne resterai qu'une semaine.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétariat vient de me confirmer qu'il en tiendra compte.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : En tout cas, je vous remercie beaucoup pour vos félicitations et j'espère pouvoir collaborer avec vous pendant la présente session. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, M. le Président, pour votre élection à ce poste de responsabilité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour ces paroles aimables, M. Monserrat Filho.

Il nous reste encore un certain nombre de questions à aborder.

Utilisation des services de conférence

L'utilisation des services de conférence. Vous vous souviendrez que d'après la pratique des années passées, le Comité a décidé qu'une organisation souple du travail devrait nous permettre de mieux organiser nos travaux. Je voudrais dès lors vous proposer que le Sous-Comité adopte une approche similaire et qu'une organisation de travail souple nous permettra de mieux gérer notre calendrier. Y a-t-il une objection à ce que nous procédions de cette façon, comme nous l'avons fait par le passé ? Il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé*.

Passons aux questions d'organisation. La résolution 32/71 de l'Assemblée générale exige que les membres de chaque organe des Nations Unies soient informés au début de chaque session des ressources dont il dispose. Je voudrais vous informer des dispositions qui ont été prises pour la présente session. Cette session va se dérouler du 31 mars au 11 avril. Cela représente en tout 20 séances. La salle de conférence 3 ainsi que la salle de conférence 7, ainsi que les salles C0713 et C0727 au deuxième étage sont à votre disposition pendant la présente session. L'interprétation simultanée existe en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol. L'enregistrement sonore aura lieu pendant la plénière dans la langue d'origine et en anglais. Un procès-verbal analytique sera disponible après la présente session dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

À l'annexe de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a adopté des directives visant à limiter la durée des réunions, à savoir les réunions devraient avoir lieu pendant les horaires ordinaires. En effet, nous devons organiser nos réunions de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures les jours ouvrables. Deuxièmement, les organes intergouvernementaux devraient revoir leur

structure de réunion et les cycles de présentation de rapport et en coordination avec les services de conférence, réajuster leurs demandes de réunion pour des sessions suivantes conformément au calendrier.

Par ailleurs, au cours des années passées le budget des Nations Unies a mis un certain nombre de restrictions et de contraintes sur la capacité des services de conférence à fournir des services comme c'était le cas dans le passé, notamment des réunions non prévues, des consultations informelles ad hoc, des réunions au-delà des heures habituelles, des réunions pendant les jours non ouvrables et la prorogation des sessions ne bénéficieront sans doute pas des services de conférence.

Je voudrais également vous rappeler la demande formulée par l'Assemblée générale visant à limiter la longueur des rapports publiés par le Secrétariat, y compris les rapports des organes intergouvernementaux. C'est pourquoi je voudrais souligner que pour ce qui est de la présente session de ce Comité, le Secrétariat essaiera d'abrèger encore la longueur du rapport conformément aux directives du Secrétaire général, sans affecter sa qualité ou son contenu. Je vous demande de faire preuve de coopération sur ce point.

Les délégués sont invités à éteindre leurs portables lorsqu'ils se trouvent dans la salle de conférence. Je répète, pas pendant la conférence, mais en entrant dans la salle de conférence, vous êtes priés d'éteindre vos portables. Les portables actifs ou même en *stand-by* interfèrent avec le système sonore de la salle de conférence et ont un effet direct sur la qualité de l'interprétation et l'enregistrement des séances. Je vous invite dès lors à éteindre, s'il vous plaît, vos portables pendant les réunions.

Programme de travail

Je vous présente maintenant le programme de travail pour les jours à venir. Ce matin, nous allons passer au "Débat général". Cette après-midi, nous allons poursuivre le "Débat général". Je vous rappelle qu'à partir de quatre heures cette après-midi, nous passerons à la première partie du colloque sur les "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial". Le colloque aura lieu dans cette salle et ce colloque est co-organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial. Il semblerait que ces deux organisations soient déjà représentées et sont déjà dans la salle. La deuxième partie du colloque aura lieu dans cette salle de conférence demain après-midi.

Je voudrais également vous informer qu'à 18 heures, aujourd'hui après le colloque, une

réception sera organisée par l'IIDS et le ECSL au restaurant du Centre international de Vienne, restaurant qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment F.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le programme de travail que je viens de vous proposer ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc procéder de cette façon.

Avant de démarrer le "Débat général", je voudrais vous rappeler que ce matin, une invitation a été distribuée, il s'agit d'une réception offerte par la mission permanente de la République tchèque auprès des Nations Unies, dans le bâtiment de la mission permanente, à la mission permanente de la République tchèque. Il s'agit d'une réception qui aura lieu le mercredi à 19 heures. La meilleure façon d'y aller c'est par le métro, la ligne 1, vous pouvez changer à Schwedenplatz, ensuite vous prenez la ligne 4 et vous descendez à Ritsing. C'est la façon la plus rapide pour arriver à la mission permanente de la République tchèque.

Les représentants de la République tchèque m'ont indiqué que tous les participants, que ce soient les délégations et le Secrétariat, sont tout à fait invités.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, "Débat général". J'ai deux orateurs sur ma liste, le premier orateur étant M. le représentant de la Grèce souhaite intervenir. Vous avez la parole, Monsieur.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'abord, je voudrais exprimer notre grande joie de vous voir de nouveau présider cette, si j'ose dire, j'ose dire parce que c'est la vérité, auguste réunion de notre Sous-Comité juridique qui a beaucoup offert à l'humanité avec son œuvre vraiment fantastique depuis 50 ans, mais pas encore achevée. J'espère de tout mon cœur que nous pourrons faire un grand effort pour faire avancer nos travaux dans des buts plus concrets.

Deuxièmement, je voudrais, par votre aimable intermédiaire, Cher ami et collègue, Monsieur le Président, exprimer la gratitude de mon pays et de moi-même personnellement pour ma réélection à la présidence du groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour et bien sûr, comme le plus ancien, sachez que ça fait déjà dix ans que je préside ce groupe de travail.

Troisièmement, Monsieur le Président, je voudrais aussi par votre aimable intermédiaire, exprimer au Royaume-Uni et aussi au Sri Lanka, nos condoléances du passage à l'éternité de

C. Clarke qui est le père spirituel des télécommunications pas satellite. Il a disparu il y a quelques jours et je voudrais par votre aimable intermédiaire exprimer notre profond chagrin de cette perte. Clarke appartenait à l'humanité mais étant donné qu'il y a aussi des questions d'ordre protocolaire, je voudrais exprimer ces condoléances au Royaume-Uni et aussi au Sri Lanka qui était sa dernière résidence depuis plus de 20 ans. Je voudrais faire un appel pour tenir une minute de silence à la mémoire de C. Clarke. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, M. le distingué délégué de la Grèce, de votre contribution. Je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection pour présider le groupe de travail sur le statut des cinq traités sur l'espace extra-atmosphérique et je suis sûr que ce groupe de travail continuera sous votre présidence d'une manière très efficace dans ses délibérations. Je vous remercie aussi de vos autres commentaires et en particulier je voudrais vous remercier de votre mémoire concernant Sir Arthur Clarke, parce que c'était vraiment un grand pionnier des activités dans l'espace extra-atmosphérique. On peut dire qu'il était en même temps un savant et en même temps un poète sur l'espace extra-atmosphérique. Je me souviens de sa participation à la première conférence sur l'espace extra-atmosphérique qui a été tenue en 1968 ici à Vienne, il a participé et naturellement je me souviens aussi du film qui a été tourné sur la base de son scénario et qui était projeté ici pendant la deuxième conférence sur l'espace extra-atmosphérique. Je voudrais suivre votre conseil de suivre une minute de silence en sa mémoire.

[*interprétation de l'anglais*] : Nous avons déjà commencé l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général", et je vais maintenant donner la parole au premier orateur sur ma liste qui est le représentant de la République tchèque.

M. P. CABON (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire un certain nombre de commentaires sur les activités du COPUOS et de son Sous-Comité juridique dans le domaine juridique et aborder un certain nombre des points de l'ordre du jour du Sous-Comité tels qu'approuvés par la résolution 62/217 de l'Assemblée générale le 21 décembre 2007.

Avant de ce faire, je voudrais au nom de la délégation de la République tchèque, vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette assemblée. Vous avez joué un rôle de premier plan pendant de nombreuses années dans ce Comité, en fait, depuis le tout début de son existence. Nous sommes convaincus que vous allez poursuivre avec

brio à diriger le Sous-Comité pendant la période 2008-2009.

Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Directeur nouvellement nommé, le Directeur du Bureau des affaires spatiales, le Dr Othman qui a déjà prouvé ses compétences en dirigeant cette unité importante du Secrétariat des Nations Unies précédemment et qui n'a fait que revenir à cette place à nouveau.

La délégation de la République tchèque a toujours estimé que dans la structure du COPUOS, le Sous-Comité juridique a un rôle important à jouer. Le Sous-Comité doit examiner et faire rapport sur tous les aspects juridiques de la coopération internationale liés aux activités spatiales afin de mettre en place un régime juridique pacifique pour l'espace. Les bases de ce régime ont été jetées à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ces bases sont incorporées dans les traités et principes de l'espace des Nations Unies. Une des principales activités du Comité et de son Sous-Comité juridique vise à accroître le nombre des États et des organisations internationales qui adhèrent aux traités relatifs à l'espace. La délégation de la République tchèque appuie ces efforts et souhaite la bienvenue à tous les États qui viendront se joindre à notre famille du droit spatial. Des débats au sein du groupe de travail portant sur l'«État et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace», dirigés avec beaucoup de compétences par le Dr Vassilios Cassapoglou de la Grèce ont contribué à permettre au COPUOS et son Sous-Comité juridique de s'acquitter de son mandat dans ce domaine.

Ma délégation note particulièrement que le groupe de travail, entre autres, passe maintenant à l'examen du cinquième traité des Nations Unies relatif à l'espace, il s'agit de l'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. La République tchèque fait partie des délégations majoritaires qui n'ont pas encore adhéré à cet Accord des Nations Unies sur la Lune. Il n'en reste pas moins que nous sommes convaincus qu'il importe d'examiner les activités liées à l'espace et aux autres corps célestes de notre système solaire. Plusieurs puissances actives dans l'espace ont récemment présenté des plans visant à une exploration intensive de la Lune y compris des vols habités autour de la Lune et sur la Lune et la mise en place de stations sur la Lune. L'expérience de long terme de la zone antarctique devrait être examinée de très près afin que cette expérience puisse être utilisée dans le cadre des efforts liés à la Lune et aux autres corps célestes du système solaire. La question de savoir pourquoi jusqu'à présent l'Accord sur la Lune de 1979 reste peu intéressant et attrayant pour les États et les autres organisations internationales que les autres

instruments relatifs à l'espace, devrait être examinée de façon détaillée afin de combler le vide existant dans le régime juridique relatif à l'espace.

Monsieur le Président, la question de la définition et de la délimitation de l'espace, une question qui figure à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique en tant que point habituel, cette question a été discutée pendant plus d'une décennie et ce sans progrès visible. Ma délégation salue les efforts réalisés par le Sous-Comité sous la houlette du Pr José Monserrat Filho du Brésil. Grâce à ces efforts, on a redonné un nouvel élan aux débats sur cette question. L'évolution technologique spatiale et aérienne implique qu'il y a de nouveaux aspects dont il faut tenir compte. Il faut également discuter des intérêts des personnes privées, juridiques et physiques et par conséquent, cette question doit être encore examinée.

Compte tenu du manque de définition de l'espace et de délimitation de l'ère et de l'espace par le droit international, certains États seraient peut-être enclins à mettre en place leur propre définition de l'espace et la limite supérieure de leur souveraineté dans le cadre de leur législation nationale. Le risque c'est que les conditions des législations nationales divergent à cet égard. En outre, en l'absence de résultats positifs au sein du COPUOS, cette question pourrait être examinée par d'autres organes internationaux et cela signifierait que l'on préjugerait d'une solution concernant cette question.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque estime que la décision qui a été prise de garder le point «Examen des développements concernant le projet de protocole sur les questions concernant les avoirs spatiaux dans le cadre de la Convention 2001», la décision qui visait à garder ce point à l'ordre du jour de ce Comité a été une décision tout à fait sage. Nous sommes tout à fait conscients qu'il y a des débats en ce sens au sein de l'UNIDROIT et au sein des groupes de travail et de ses organes consultatifs. Par conséquent, ma délégation souhaiterait que l'on soit saisi d'informations sur les progrès réalisés dans le cadre de l'UNIDROIT et ces informations devraient nous être présentées par l'observateur de l'UNIDROIT. Notre délégation continue de dire que l'UNIDROIT doit jouer le rôle qui est le sien dans le domaine spatial comme il l'a fait dans le domaine de l'aviation et dans le domaine ferroviaire et de cette façon, l'UNIDROIT pourrait compléter son projet original sur la protection des intérêts internationaux en matière d'équipements mobiles.

Monsieur le Président, notre ordre du jour de cette année inclut également un nouveau point. Il s'agit du point suivant : «Renforcement des

capacités en matière de droit spatial”. L’examen de ce point devrait promouvoir la coopération et l’aide aux pays en développement. Nous sommes convaincus que cette coopération est une coopération qui est avantageuse pour les autres pays pour qu’ils puissent mettre en place des institutions de recherche, des institutions pédagogiques dans le domaine du droit spatial. C’est pour cette raison que notre délégation reconnaît l’importance de la décision qui a été prise par le Bureau des affaires spatiales, décision visant à convoquer une réunion d’experts sur la promotion de l’éducation en matière de droit spatial, réunion d’experts qui s’est tenu du 3 au 4 décembre 2007 à Vienne. L’élaboration d’un projet de programme et de modules de la part d’un groupe d’experts aidés par les représentants des centres régionaux pour l’éducation technologique et scientifique spatiale a constitué une mesure essentielle qui s’inscrit dans le long processus de construction de capacités adéquates pour l’éducation en matière de droit spatial dans le monde. Nous estimons que le Sous-Comité juridique devrait poursuivre ses efforts et devrait garder ce point sur le renforcement des capacités sur son ordre du jour de l’année prochaine.

En outre, la délégation de la République tchèque salue le plan du Bureau des affaires spatiales de commencer cette année la deuxième série d’ateliers des Nations Unies sur le droit spatial dans le cadre du Programme sur les applications spatiales. Les premières séries de ces ateliers qui se sont tenues au cours de la période 2002-2006, cette première série a engendré des résultats positifs et nous estimons par conséquent qu’il est souhaitable de poursuivre une telle expérience.

Monsieur le Président, lors de sa soixante-deuxième session, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté, outre sa résolution *omnibus* habituelle sur la coopération internationale dans l’utilisation pacifique de l’espace extra-atmosphérique, a adopté également une résolution spéciale incluant des recommandations pour renforcer les pratiques des États et des organisations intergouvernementales dans l’immatriculation des objets spatiaux. Ce document a fait l’objet de discussions intensives dans le cadre d’un groupe de travail spécial, groupe de travail qui a été géré avec énormément d’efficacité par M. Kai-Uwe Schrogl d’Allemagne, et ce conformément au programme de travail. Cela constitue un véritable exemple, cela montre comment est-ce que l’on peut élaborer et améliorer le régime juridique de l’espace lorsqu’il est impossible d’en arriver à un consensus sur l’élaboration d’un nouvel instrument réglementaire.

Le Sous-Comité juridique est convenu, et l’Assemblée générale l’a entériné, est convenu

d’inclure un nouveau point de ce type dans l’ordre du jour et ce conformément au plan de travail, au cours de la période 2008-2011. L’objectif de ce nouveau point “Échange général d’informations sur la législation nationale pertinente à l’exploration et l’utilisation pacifique de l’espace” est un intitulé tout à fait modeste et il semblerait que cette année nous n’allons qu’introduire ce point. Malgré cela, ma délégation espère que les discussions sur ce sujet seront des discussions productives comme cela l’a été dans le cadre du plan de travail. En particulier, la délégation de la République tchèque s’attend à ce que l’examen de ce point par le Sous-Comité juridique du COPUOS facilitera la décision que doivent prendre un certain nombre de pays, pays qui envisagent la possibilité d’élaborer leur droit spatial national dans un avenir proche.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque pour cette déclaration au nom de la République tchèque et je donne maintenant la parole à notre deuxième orateur, il s’agit du Canada.

M. T. S. WOOD (Canada) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation canadienne aimerait vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette quarantième session du Sous-Comité juridique. Si le passé est garant de l’avenir, la délégation canadienne a confiance de voir cette année, sous votre présidence, une autre session du Sous-Comité juridique remplie de succès.

La délégation canadienne aimerait profiter de cette occasion pour exprimer sa gratitude envers Son Excellence, l’ambassadeur González du Chili pour son travail à la présidence du Sous-Comité au cours des deux dernières années.

Monsieur le Président, l’augmentation des activités spatiales tant étatiques que privées nous amènera à coup sûr des défis nouveaux et unique en ce qui concerne l’interprétation et la mise en œuvre du cadre juridique international qui régit ces activités. Tout en étant consciente que ce cadre juridique peut certainement être amélioré, la délégation canadienne aimerait réitérer son soutien ferme et sans équivoque aux conventions des Nations Unies sur l’espace extra-atmosphérique qui forme le cœur du droit spatial et son accueil favorable aux initiatives visant à le renforcer. Le Canada est confiant que les travaux du Sous-Comité juridique contribueront à la mise en place d’un environnement spatial stable et accessible. À ce propos, le Canada anticipe le jour où le Comité commencera ses travaux sur un cadre de gestion du trafic spatial. De plus, le Canada

approuve la récente résolution 62/101 de l'Assemblée générale qu'il considère comme le point culminant de l'excellent travail du groupe de travail sur les pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux.

Monsieur le Président, la problématique des débris spatiaux demeure une préoccupation grandissante alors que les pays réalisent que ces débris pourraient rendre l'espace inutilisable. À ce propos, le Canada ne peut qu'approuver les travaux accomplis par le Sous-Comité scientifique et technique ainsi que par le Comité plénier lui-même l'an dernier sur l'adoption des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et l'adoption des Lignes directrices à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007.

Le Canada aimerait encore une fois féliciter les États qui ont rendu la chose possible. Comme les autres nations, le Canada utilise l'espace pour les communications, la recherche, l'observation de la Terre et autres utilisations pacifiques. La délégation canadienne aimerait profiter de l'occasion pour réitérer que tout ce qui menace les utilisations pacifiques devrait être évité, et inviter toutes les nations actives dans l'espace à réduire la création de débris spatiaux. Nous appuyons également en principe, l'élaboration de lignes directrices sur la gestion du trafic spatial.

Monsieur le Président, le Canada croit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses Sous-Comités ont un rôle central à jouer dans l'élaboration des réponses aux défis lancés par la dépendance grandissante de l'humanité envers l'espace. Le Canada est favorable à l'établissement de liens entre les diverses instances des Nations Unies qui s'intéressent à l'espace, notamment l'Union internationale des télécommunications, la Conférence sur le désarmement et l'Assemblée générale, en particulier la Première et la Quatrième Commission. Notamment, le Canada a accueilli avec satisfaction l'exposé du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la Conférence sur le désarmement à Genève qui a clarifié le rôle et le mandat du COPUOS dans le cadre de la Conférence sur le désarmement sur les questions liées à l'espace.

Le Canada trouve encourageant que les rapports entre les questions examinées au sein de ces instances soient reconnues, et se tarde de voir des coopérations semblables dans le futur, surtout que pareille activité appuie l'initiative pour l'unité d'action des Nations Unies. La réunion interinstitutions sur les activités spatiales est un

forum de coordination utile et nous devrions envisager d'étendre ces activités.

Monsieur le Président, en terminant la délégation canadienne note avec satisfaction l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité, soit "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial" et "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace". La délégation canadienne a espoir que l'échange d'informations que nous aurons lorsque ces points seront considérés portera ses fruits et contribuera à l'acceptation et à la mise en œuvre des règles consacrées dans les conventions des Nations Unies sur l'espace.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué du Canada pour cette déclaration. Vous avez indiqué qu'il était très important de mettre l'accent sur différents points. La délégation canadienne souhaiterait saisir cette occasion pour rappeler que toute menace concernant l'utilisation pacifique de l'espace devrait être interdite et vous avez également indiqué qu'il fallait absolument réduire les débris spatiaux. Vous avez également dit que vous appuyez l'élaboration de Lignes directrices sur la gestion du trafic spatial.

Je souhaiterais remercier le délégué du Canada pour les propos aimables qu'il a eus à l'égard de la Présidence, et je souhaiterais remercier également le délégué de mon propre pays pour les propos aimables qu'il a eus à mon égard.

Je donne maintenant la parole au troisième orateur inscrit sur la liste. Il s'agit de la France.

M. V. TURCEY (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez à ma délégation d'exprimer toutes ses félicitations pour votre élection à la tête de ce Sous-Comité. Nous sommes persuadés que votre grande expérience dans le domaine du droit spatial contribuera à mener à bien les activités de ce Sous-Comité.

La délégation française souhaiterait rappeler l'importance qu'elle accorde aux travaux du Sous-Comité de l'espace et de son Sous-Comité juridique. Celui-ci est à l'origine de l'élaboration d'un droit spatial conventionnel au contenu très riche dont la France apprécie le contenu et souhaite améliorer la mise en œuvre en s'appuyant sur trois principes fondamentaux. Premier principe qui devrait selon nous gouverner la mise en œuvre de ce droit spatial : le libre accès pour tous à l'espace pour des applications pacifiques. Second principe : la préservation de la viabilité et de l'intégrité des

satellites en orbite. Troisième principe : la prise en compte des intérêts légitimes de défense des États. Ces trois principes guident la politique spatiale de la France à un moment où il nous apparaît primordial de garantir la sécurité des activités spatiales et de protéger l'environnement ainsi que les ressources spatiales qui deviennent rares.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique demeure pour la France un enjeu essentiel en termes de sécurité internationale. Dans cet esprit, la France se félicite des résultats des récents travaux du Comité de l'espace en matière d'immatriculation et de débris spatiaux. Ces deux initiatives ayant été endossées et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa soixante-deuxième session. La France apportera une attention particulière à la mise en œuvre par les États de ces deux textes importants. Ces succès montrent l'intérêt pour le Comité de l'espace de promouvoir des mesures concrètes de transparence et de confiance entre les États dans leurs activités spatiales.

Concernant maintenant l'examen et la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, la France se réjouit de l'organisation des deux réunions mixtes en juin et octobre dernier qui ont permis au partenariat mis en œuvre le Sous-Comité scientifique et technique du Comité de l'espace d'une part, et l'AIEA d'autre part, d'entrer dans une phase active avec notamment l'adoption en février 2007 d'un plan de travail sur trois ans. Notre position, inchangée, est que la discussion de cette question au Sous-Comité juridique dépend étroitement des travaux du Sous-Comité scientifique et technique et des résultats qui pourront être présentés par le groupe de travail conjoint au Comité de l'espace. Compte tenu des travaux en cours sur le plan technique, la délégation française estime qu'il n'est pas opportun, en tout cas à ce stade, de discuter au Sous-Comité juridique de la révision éventuelle du contenu des Principes des Nations Unies relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire. Elle souhaite néanmoins que ce point soit maintenu à l'ordre du jour.

Comme nous l'avons déjà fait par le passé, Monsieur le Président, nous souhaiterions rappeler que la consolidation du droit international de l'espace doit être l'objectif principal des travaux de notre Sous-Comité. Pour cette raison, nous ne sommes pas favorables à la mise en chantier d'une convention internationale qui regrouperait tous les textes existants en un nouveau texte unique, par exemple. En effet, une telle initiative d'une part, risquerait de freiner considérablement les travaux du Sous-Comité pendant de nombreuses années, du fait de l'importance de ce chantier, et d'autre part, une telle initiative brouillerait en quelque sorte le

message de notre Sous-Comité qui doit s'efforcer avant tout d'élargir l'adhésion aux traités existants et d'améliorer la mise en œuvre de ces traités.

Monsieur le Président, nous pensons que notre Sous-Comité dont les travaux ont déjà contribué de manière décisive à l'élaboration d'un droit spatial doit poursuivre dans cette voie qui s'est avérée fructueuse, en l'approfondissant de préférence à la lumière des trois principes que j'ai énoncés au début de mon intervention.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la France de votre déclaration sur l'agenda, sur l'ordre du jour de notre Sous-Comité. Naturellement, j'ai entendu avec un grand intérêt quels sont les principes suivis par votre pays en ce qui concerne les activités extra-atmosphériques. Aussi, je voudrais souligner l'importance du commencement des travaux communs du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence nucléaire de Vienne dans le domaine des ressources nucléaires. Naturellement, notre Sous-Comité attend avec un peu d'impatience quels seront les résultats afin d'avoir l'occasion de faire notre contribution aux buts de ces efforts. Merci bien, encore une fois. Personnellement, je vous remercie de vos félicitations adressées à moi comme Président de ce Sous-Comité. Merci bien Monsieur.

[interprétation de l'anglais] : Nous en avons donc terminé avec la liste des orateurs, car il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour la séance de ce matin. Je donne la parole à l'Autriche.

M. T. LOIDL (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre accession à la Présidence du Sous-Comité pour la période 2008-2009. Nous sommes convaincus que nos travaux au cours de cette session et au cours de la session de l'année prochaine seront couronnés de succès et ce grâce à votre habileté et à votre expérience. Nous souhaiterions également remercier très chaleureusement la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Othman, et ses collaborateurs très zélés pour l'excellente façon dont cette session a été préparée. Compte tenu du fait que le Bureau dispose de très peu de personnel et de très peu de ressources, nous ne pouvons qu'apprécier la créativité avec laquelle le Bureau s'occupe de tâches de plus en plus importantes et nombreuses. Nous souhaiterions dire que nous continuerons d'appuyer le Bureau.

Monsieur le Président, l'Autriche salue le symposium qui va se tenir à la fin des séances plénières d'aujourd'hui et de demain et qui aura

pour thème “Implications juridiques de l’application spatiale dans le cadre du changement climatique”. Le changement climatique constitue une véritable gageure pour toutes nos sociétés et pour tous nos gouvernements et nous estimons par conséquent qu’il n’est que pertinent que de discuter ici des contributions et des implications juridiques des applications spatiales sur le changement climatique et que nous devons ensemble essayer de relever ce défi.

Monsieur le Président, lors de la quarante-sixième session de l’année dernière, le Sous-Comité juridique a approuvé le rapport du groupe de travail sur l’état de l’application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l’espace. Ce rapport prévoyait l’élaboration par le Secrétariat d’un document de fond, document qui portait sur l’Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Nous espérons que les débats qui vont se tenir dans le cadre du groupe de travail lorsqu’il sera convoqué à nouveau, que ce groupe de travail va examiner la raison pour laquelle il y a très peu d’adhésions à l’Accord sur la Lune et discutera également des avantages d’une telle adhésion. Il ne faut pas sous-estimer le rôle des instruments non contraignants, nous estimons nonobstant que les traités restent la pierre angulaire du droit international. En tant qu’État ayant ratifié les cinq traités des Nations Unies relatifs à l’espace, l’Autriche serait également prête à examiner des amendements aux traités qui n’ont pas été ratifiés par un grand nombre d’États afin que ces traités deviennent plus attrayants et afin qu’il y ait de plus en plus d’États adhérant à ces traités, tout en respectant le principe juridique de base de ces instruments.

Monsieur le Président, je viens de dire que l’Autriche a ratifié les cinq traités des Nations Unies relatifs à l’espace. Nous sommes tout à fait conscients des obligations juridiques internationales que nous avons en matière d’activités menées par des entités privées ou publiques. Nous souhaiterions par exemple mettre l’accent sur le principe encadrant les cinq traités des Nations Unies, à savoir toutes les activités doivent être réalisées uniquement à des fins pacifiques.

J’en arrive à un des principaux projets spatiaux élaborés par l’Autriche. L’Université technique de Graz, en coopération avec l’Université technique de Vienne et l’Université de Toronto, a commencé un programme de recherches visant à rechercher les étoiles lumineuses et à fait des recherches sur la photométrie. En 2006, le contrat pour la mise en place du premier satellite qui devrait être lancé en 2009 dans le cadre de ce projet de recherche a été signé. Ce satellite a pour nom Target Explorer et sera utilisé pour explorer la masse et peut-être que nous aurons, grâce à ce

satellite, de nouvelles informations sur la composition des étoiles et sur la composition chimique de l’univers. Ce projet constitue pour l’Autriche, d’un point de vue technique et juridique, le lancement d’une nouvelle ère en matière d’espace. Jusqu’à présent, l’Autriche n’avait pas estimé nécessaire de mettre en place un droit spatial qui servirait de cadre à l’utilisation de l’espace extra-atmosphérique, mais avec la mise en place de ce projet et avec le lancement de ce satellite l’année prochaine nous avons estimé qu’il était nécessaire de disposer d’un droit national en matière spatiale et c’est la raison pour laquelle nous saluons la proposition qui a été approuvée par le Sous-Comité juridique, à savoir réaliser un échange d’informations sur les législations nationales concernant l’exploration et l’utilisation pacifique de l’espace. Nous espérons pouvoir recueillir des informations importantes afin que nous puissions mettre en place notre propre droit et cet échange serait à réaliser dans le cadre du point 12 de l’ordre du jour et nous allons présenter nos premières conclusions concernant l’élaboration de notre propre législation sur cette question.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais souligner ici que ma délégation est prête à continuer à appuyer le Sous-Comité dans ses débats et dans ses activités et à appuyer également les activités du Bureau des affaires spatiales et nous espérons que cette session du Sous-Comité sera fructueuse et couronnée de succès. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de l’Autriche, pour votre déclaration présentée au nom de votre pays. Je pense que tout le monde connaît le soutien que l’Autriche apporte depuis des années au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et notamment ses deux Sous-Comités dont le Sous-Comité juridique, c’est pourquoi j’ai écouté avec attention votre intervention. Vous nous avez parlé du développement des traités des Nations Unies relatifs à l’espace et je sais bien que l’Autriche fait partie des pays relativement faibles qui ont ratifié les cinq traités relatifs à l’espace. J’étais moi-même présent lorsque le représentant de l’Autriche, si je me souviens bien c’était au moment de M. Helmut Kirk, a annoncé la ratification du cinquième traité relatif à l’espace, c’était l’Accord sur [??] au cours d’une des sessions du Comité ici en 1994, si je ne m’abuse. Merci. Je voudrais également vous remercier pour les paroles aimables à l’égard de la Présidence et à l’égard du nouveau Directeur du Bureau des affaires spatiales.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point “Débat général” ? Cela ne semble pas être le cas. Étant donné qu’il nous reste

encore beaucoup de temps, je vais utiliser au mieux le temps qui nous reste et je vais donner la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales. J'invite Mme Othman à prendre la parole. Vous avez la parole, Madame.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. C'est un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la Présidence du Sous-Comité juridique. Je me félicite de vous voir présider la présente session. Nous sommes convaincus que sous votre houlette, la présente session sera couronnée de succès. Vous pouvez compter sur le plein soutien de mes collègues du Secrétariat.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier Son Excellence González qui a dirigé avec brio le Sous-Comité au cours de son mandat précédent.

Je me félicite de pouvoir présenter au Sous-Comité juridique les activités du Bureau des affaires spatiales sur les questions liées au droit spatial au cours de l'année écoulée et d'énoncer certains projets d'avenir.

Pour ce qui est des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, la Turquie a accédé à la Convention sur la responsabilité l'année dernière. Pour ce qui est des autres accords, le Bahreïn a accédé à la Convention liée à la distribution des signaux transmis par satellites et la République [??] a accédé à la Constitution et à la Convention des télécommunications internationales.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau s'est acquitté des responsabilités du Secrétaire général au titre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Pour ce qui est de la Convention de 1977 concernant l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et la résolution 17/21 du 20 décembre 1961 de l'Assemblée générale, le Bureau garde le registre des Nations Unies des objets lancés dans l'espace. Les informations obtenues conformément à la Convention sur l'immatriculation ainsi que conformément à la résolution 72/21B de l'Assemblée générale ont été présentées à tous les États membres et se trouvent dans la série des documents ST, SG, SER, E1535 ainsi que A/AC.105/INF.1/416 respectivement.

Au cours de l'année écoulée, l'Égypte, la France, l'Allemagne, l'Inde, le Japon, le Kazakhstan, le Luxembourg, la Malaisie, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, la Thaïlande, le Royaume-Uni, les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'ESA, ainsi que l'Organisation européenne pour l'exploration des satellites météorologiques, l'EUMETSAT, ont donné des informations sur l'immatriculation de

leurs objets spatiaux. Les documents d'immatriculation ainsi qu'un index en ligne des objets lancés dans l'espace se trouvent sur le site Internet du Bureau qui est actualisé constamment.

Par ailleurs, le Brésil a indiqué aux Nations Unies qu'il a créé un registre national des objets spatiaux conformément à l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation. L'information a été distribuée aux États membres dans la note INF.19.

Le Bureau souhaite également informer le Sous-Comité que dans le cadre de son programme d'assistance technique, il a répondu aux demandes émanant d'un certain nombre d'États membres et d'organisations intergouvernementales sur les mécanismes d'immatriculation des objets spatiaux conformément à la Convention sur l'immatriculation. Comme vous le savez, le débat du Sous-Comité pluriannuel portant sur l'harmonisation des pratiques d'immatriculation s'est achevé avec succès en 2007. L'Assemblée générale a adopté la résolution 62/101 intitulée "Recommandations pour améliorer la pratique des États et des organisations intergouvernementales internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux". Le Bureau souhaite vous informer que le débat sur les pratiques d'immatriculation ainsi que la résolution de l'Assemblée générale subséquente a déjà abouti à l'harmonisation des pratiques d'immatriculation dans certains États et a suscité un intérêt en matière d'immatriculation des objets spatiaux dans d'autres États. Nous voudrions encourager tous les États membres qui ont lancé ou qui exploitent des objets spatiaux de les immatriculer auprès du Secrétaire général conformément à la Convention sur l'immatriculation et à la résolution 17/21B de l'Assemblée générale.

Le Bureau voudrait également attirer l'attention des États membres sur l'article 2 de la Convention et demande aux États membres d'informer le Secrétaire général sur l'établissement de registres nationaux et invite instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'en informer le Bureau.

Le Bureau voudrait également continuer à s'acquitter de ses responsabilités qui lui ont été confiées par le Secrétaire général au titre du régime juridique déterminant les activités dans l'espace, notamment diffuser les informations fournies par les États membres au titre de l'article 11 du Traité de 1967 et des Principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Le Bureau a également informé le Secrétaire général des Nations Unies des notifications reçues à ce jour sur ce point. Le Bureau ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales fait partie

du plan de gestion des règlements d'urgence de l'Organisation internationale créée dans le contexte de la Convention sur la notification des accidents nucléaires et la Convention d'assistance nucléaire et d'urgence radiologique. Ces deux conventions servent de cadre juridique pour la création d'un cadre international et lancer l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique afin d'en réduire les conséquences. Le Bureau joue un rôle important dans ce contexte, pour s'acquitter des responsabilités, le Secrétaire général des Nations Unies, conformément aux dispositions de certains instruments adoptés par l'Assemblée générale qui portent notamment sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Comme vous le savez, le Bureau a publié une nouvelle version du Manuel des traités. Les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace et des résolutions de l'Assemblée générale pertinentes, et inséré les informations sur les États parties et les signataires additionnels aux traités et les autres accords internationaux relatifs aux activités spatiales en date du 1^{er} janvier 2008. Conformément à la demande formulée par le Sous-Comité à sa quarante-sixième session en 2007, cette brochure contient des informations supplémentaires dans la partie A de la résolution 17/21 en date du 20 décembre 1961 de l'Assemblée générale. Au texte du paragraphe 4 de la résolution 55/122 du 8 décembre 2002 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée approuve l'accord dégagé par le Sous-Comité en 2000 portant sur la question du caractère et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, document intitulé "Certains aspects concernant l'utilisation de l'orbite géostationnaire" annexé au rapport du Sous-Comité à sa trente-neuvième session, ainsi que la résolution 62/101 en date du 17 décembre 2007 de l'Assemblée générale intitulée "Recommandations pour renforcer la pratique des États et des organisations intergouvernementales internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux.

Au titre de son programme de renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, le Bureau continue à promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes et traités relatifs à l'espace afin de permettre des échanges d'informations sur la législation et les politiques relatives au droit spatial et encourage les possibilités d'éducation dans le domaine du droit spatial. Cette année, le Bureau a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la Thaïlande et la GISDA le Sixième Atelier du droit spatial. L'atelier qui se tiendra du 24 au 27 novembre en Thaïlande portera sur les responsabilités internationales des États au titre des traités et la mise en place d'un cadre international juridique. Nous voudrions remercier le

Gouvernement de la Thaïlande et l'ESA pour leur soutien.

Je voudrais également vous informer que suite à la demande du Sous-Comité juridique, le Bureau a organisé une réunion en décembre 2007 pour commencer à préparer un programme pour le Stage de droit spatial qui pourrait être incorporé dans le programme éducatif des centres régionaux sur les sciences et technologies spatiales affiliés aux Nations Unies. À cette fin, le Bureau a invité les représentants des centres régionaux et un certain nombre d'éducateurs en matière de droit spatial des différentes régions du monde. Le rapport de cette réunion, comprenant également les conclusions et recommandations, est contenu dans le document 908 qui vous a été distribué.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que le travail sur le Programme se poursuit par courrier électronique depuis la réunion de décembre et que des sessions de travail ont été organisées cette semaine pour profiter de la présence d'un certain nombre d'éducateurs à la présente session du Sous-Comité juridique et nous espérons que les progrès se poursuivront sur ce point.

Pour répondre aux recommandations du Sous-Comité juridique formulées en 2003, le Bureau chaque année invite un certain nombre d'institutions à fournir des informations sur les programmes liés au droit spatial. Sur la base des informations obtenues, le Bureau compile les informations sur les possibilités éducatives dans le domaine du droit spatial. Comme vous le savez, ce manuel contient des informations sur les domaines de spécialisation des différentes institutions, les programmes proposés, les installations, la qualification, les informations financières, les possibilités de bourses, etc., ainsi que les références aux matières utilisées. Toutes ces informations sont disponibles sur Internet et au point de contact. Le Bureau envisage la possibilité d'améliorer l'information sur les options technologiques pour améliorer la précision des informations proposées dans cette brochure. Nous allons poursuivre l'amélioration de ce document sur le site Internet.

Je voudrais vous informer que la version à jour de ce manuel sera disponible sur le site Internet et qu'il sera distribué également pendant la présente session. Nous espérons que ce manuel, cet annuaire, aidera les États membres et qu'il permettra de promouvoir la coopération entre les États membres et les institutions d'éducation. Nous espérons que les informations sur les opportunités d'éducation aideront les pays en développement à mettre en place des capacités nationales dans ce domaine du droit spatial.

En 2007, le Bureau devait fournir des conseils en matière du droit spatial international et d'autres questions liées aux activités spatiales. Le Bureau a renforcé sa coopération avec les entités et les organisations relativement au droit spatial afin de contribuer aux efforts permettant de promouvoir le développement du droit spatial. Le Bureau s'est acquitté de ce rôle dans le cadre des ressources disponibles pour répondre aux différentes demandes. Le Bureau a participé à un Atelier sur le droit spatial coorganisé par le Ministère de l'information et de la communication de l'Iran et l'Agence spatiale iranienne les 17 et 18 novembre 2007. L'Atelier portait sur l'application du droit spatial dans les activités nationales et regroupait des experts nationaux et internationaux travaillant dans différents domaines du droit spatial et du droit international. Le Bureau a participé également au Cours d'été qui a eu lieu en septembre 2007 aux Pays-Bas.

Je voudrais également vous informer que le Bureau continue sa coopération avec l'Institut de droit spatial aérien de l'Université de Cologne afin de promouvoir l'état et l'application des cinq traités nationaux relatifs à l'espace. Pour ce faire, l'Institut depuis 1989 produit une liste de documents intitulée "Documents juridiques de droit spatial". Cette publication a quatre volumes et sert de référence de base et d'outil de recherche pour ceux qui cherchent à formuler et à appliquer le droit spatial et les politiques en matière de droit spatial. Ce format en feuilles volantes permet d'actualiser le matériel plus facilement. Les étudiants, les universités, les pays en développement peuvent acheter cette collection à des conditions particulières, directement auprès de l'éditeur. En décembre 2006, la onzième version a été publiée et à partir d'avril 2006 la version en ligne est disponible en plus de la version sur papier.

Le Bureau continue à explorer les différents mécanismes pour faire en sorte que l'information liée au droit de l'espace puisse toucher le plus grand public possible y compris des informations le cas échéant sur les utilisations du droit spatial et permettant de présenter des informations utiles aussi bien aux responsables des gouvernements, les universités et tous ceux qui s'intéressent au droit de l'espace notamment dans les pays en développement.

Pour ce qui est de la promotion et de l'application du droit international et l'assistance technique pour aider les gouvernements à honorer ces engagements, le Bureau continuera à apporter les services juridiques à tous les États membres dans le cadre de ses ressources disponibles.

Nous voudrions vous informer que nous actualisons notre site web en fournissant aux États

membres des outils de référence tels que l'indice sur les objets lancés dans l'espace, la base de données nationale ainsi que la base de données sur les traités. Le site propose également des textes des traités, des résolutions et des documentaires édités par l'Assemblée générale en toutes langues officielles des Nations Unies. Nous vous invitons à nous envoyer et à nous fournir les textes de votre législation nationale que nous pourrions inclure sur le site. Le Bureau a également créé une page spéciale permettant aux États membres d'avoir accès aux séries de documents à distribution limitée. Vous trouverez l'adresse de la page Internet dans le document CRP.1 qui vous a été distribué ce matin.

Je voudrais réaffirmer que le Bureau va servir les intérêts des États membres dans le domaine du droit de l'espace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame, pour cette déclaration très intéressante. Vous avez bien expliqué les activités menées par le Bureau. Ces activités sont très impressionnantes.

Je vais bientôt lever la séance, mais avant de lever la séance, je voudrais vous rappeler le programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous retrouver à 15 heures. Nous allons poursuivre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général", puisque ce point ne figure à l'ordre du jour que cette après-midi et demain matin, je voudrais inviter les délégations qui souhaitent intervenir sur ce point de l'ordre du jour à bien vouloir se manifester.

À 16 heures cette après-midi, nous allons lever la séance pour pouvoir organiser le colloque que j'ai déjà mentionné. La 766^{ème} séance du Comité sera levée à la fin du colloque cette après-midi. Avez-vous des questions à poser sur le programme de cette après-midi ? Il n'y a pas de questions, *il en est ainsi décidé*.

En conclusion, je voudrais vous informer qu'une liste provisoire de participants à la présente session du Sous-Comité sera distribuée dans les jours à venir. J'invite toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à envoyer une lettre officielle avec les noms de leurs représentants au Secrétariat et d'envoyer cette lettre officielle au plus tôt pour que tout le monde puisse figurer sur la liste provisoire des participants. Nous avons terminé nos activités et je vais donc lever la séance. Merci de votre présence.

La séance est levée à 11 h 56.